

-----  
DIRECTION DE LA PROMOTION  
DE LA FORMATION PRIVEE (DPFP)

Il Plateaux Vallon après l'Ecole de Police,  
Ruelle Station Corlay BP V 129 Abidjan  
Tel : 22 41 21 49 Mail : [dpfp2015@gmail.com](mailto:dpfp2015@gmail.com)



**DOSSIER DE DEMANDE D'UNE  
AUTORISATION DE DELOCALISATION  
D'UN ETABLISSEMENT PRIVE  
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET/OU DE  
FORMATION PROFESSIONNELLE OU D'UN  
CABINET PRIVE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE**

DIRECTION DE LA PROMOTION  
DE LA FORMATION PRIVEE (DPFP)



Il Plateaux Vallon après l'Ecole de Police,  
Ruelle Station Corlay BP V 129 Abidjan  
Tel : 22 41 21 49 Mail : [dpfp2015@gmail.com](mailto:dpfp2015@gmail.com)

**DOSSIER DE DEMANDE DE DÉLOCALISATION D'UN ÉTABLISSEMENT PRIVÉ  
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET/OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
OU D'UN CABINET PRIVÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

N°	Nature de la Pièce
1	Une demande adressée au Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
2	Une photocopie légalisée de l'autorisation d'ouverture de la structure
3	<p><b>Un dossier technique comprenant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ Une note d'explication contenant les motifs de la délocalisation et les adresses ;</li><li>❖ Une photocopie légalisée de l'ACD ou du titre foncier du terrain ou un exemplaire original du contrat de bail pour les cabinets ;</li><li>❖ Un plan de masse et des plans de détail de construction établis par un architecte agréé ou un expert en bâtiment ou les service compétents du Ministère en charge de la construction et de l'urbanisme ;</li><li>❖ Un descriptif quantitatif et qualitatif des infrastructures affectées à la vie scolaire et socioculturelle ;</li><li>❖ Un descriptif qualitatif et quantitatif des équipements pédagogiques disponibles conformément à ceux exigés dans les établissements publics de la formation professionnelle ;</li><li>❖ Les attestations relatives aux normes de sécurité, d'hygiène et d'incendie délivrées par les organismes agréés par l'Etat ;</li><li>❖ Un certificat de conformité des infrastructures disponibles aux normes requises délivré par le Ministère chargé de la construction et de l'urbanisme ;</li><li>❖ Une quittance des frais d'instruction de dossier d'un montant de cent vingt-cinq mille (125 000) FCFA à retirer à la régie d'avances et de dépenses de la DPFP.</li></ul>

**Remarque :**

- ❖ Les dossiers sont réceptionnés du **04 janvier 2016 au 31 mai 2016** ;
- ❖ Tout dossier incomplet sera classé sans suite ;
- ❖ Le dossier doit être rangé dans une chemise à rabat de **couleur orange** ;
- ❖ Chaque pièce ou rubrique du dossier doit être rangée dans une sous chemise individualisée.

**MODELE DE LA DEMANDE**

Nom et Prénom(s) du Promoteur :  
Ou Raison Sociale :  
Adresse postale :  
Téléphone fixe :  
Cellulaire :  
E-mail :

A  
Monsieur le Ministre de l'Enseignement  
Technique et de la Formation  
Professionnelle  
Abidjan

**Objet** : Demande d'une autorisation de **délocalisation** d'un **Etablissement Privé** \* ou d'un **Cabinet Privé\*** de formation professionnelle

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, une autorisation de délocalisation d'un **Etablissement Privé\*** d'enseignement technique et/ou de formation professionnelle ou d'un **cabinet privé\*** de formation professionnelle.

- Dénomination exacte de l'Etablissement ou du cabinet privé.  
.....  
.....
- **Ancienne** situation géographique
  - Ville /commune.....
  - Quartier.....
  - sous quartier.....
- Filières existantes.....
- **Nouvelle** situation géographique
  - Ville / commune .....
  - Quartier.....
  - sous quartier.....
- Motivations.....  
.....  
.....

Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Fait à .....le .....

Signature

**NB** : la demande est à établir en deux (02) exemplaires  
\* **rayer la mention inutile**

NORMES RECOMMANDÉES POUR LA DELOCALISATION D'UN ÉTABLISSEMENT PRIVÉ  
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET/OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
OU D'UN CABINET PRIVÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE

**INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS**

**I/ TERRAIN ET BATIMENT**

- 1- Superficie du terrain : 2 500 m<sup>2</sup> minimum
- 2- Bâtiment : Construction en bande et/ou en R+2 maximum avec 02 escaliers protégés
- 3- Environnement du site : Le site ou l'établissement sera implanté doit être calme, paisible, propre et propice aux études. Eviter les sites à nuisances ou présentant un danger.

**II/ INFRASTRUCTURES**

**1- Administration**

- 01 bureau pour le fondateur équipé d'outil informatique
- 01 bureau pour le Directeur des Etudes d'outil informatique
- 01 bureau de secrétariat pour le Directeur des Etudes ou à défaut un pool de secrétariat pour toute l'administration d'outil informatique
- 01 bureau du service de comptabilité d'outil informatique
- 01 bureau pour les Educateurs d'outil informatique
- 01 salle des Professeurs équipée en outils informatiques avec connexion internet
- Des toilettes : 02 pour l'Administration (Hommes et Dames) avec eau courante  
02 pour les Professeurs (Hommes et Dames) avec eau courante.

**2- Salles de formation**

*a) Nombre minimum de classes*

• **Pour trois (03) filières en ouverture**

- 04 classes ordinaires d'une capacité d'accueil de 30 à 40 places chacune
- 01 salle informatique climatisée, équipées de 15 à 20 ordinateurs de dernière génération et de capacité 30 à 40 places maximum
- 01 ou des salles spécialisées (salles machines ou ateliers) adaptées aux filières et équipées de machines de dernières générations

• **Pour quatre (04) à cinq (05) filières en ouverture**

- 06 à 08 classes ordinaires d'une capacité d'accueil de 30 à 40 places chacune
- 02 salles informatiques climatisées équipées de 15 à 20 ordinateurs de dernière génération et de capacité 30 à 40 places maximum
- 01 ou des salles spécialisées (salles machines ou ateliers) adaptées aux filières et équipées de machines de dernières générations

*b) Dimension minimum et commodités des classes*

- Longueur : 09 mètres ; largeur : 07 mètres
- Hauteur sous plafond : 2,70 mètres au moins (plafond obligatoire)
- 02 portes et 02 fenêtres au moins
- 20 tables bancs au maximum par classe soit 40 places
- 02 élèves par poste de travail
- 01 tableau au moins par classe : longueur 04 m et largeur 1,5 m
- 01 bureau et 01 chaise des professeurs par classe
- Bonnes conditions d'hygiène, d'aération et d'éclairage (Ampoule de type néon).

c) Autres infrastructures

- 01 bibliothèque fournie en ouvrages en rapport avec les filières de formation ou 01 salle internet
- 01 infirmerie fournie en médicaments de première nécessité
- 01 terrain de sport
- 01 clôture
- Au moins 02 points d'eau

**3- Les sanitaires**

Pour 04 salles en ouverture, il faut 04 toilettes au moins pour les élèves dont :

- **02 pour les garçons, équipées de WC, de vespasiennes et de lave-main ;**
- **02 pour les filles, équipées de WC, de bidets et de lave-main.**

Les sanitaires doivent croître suivant le tableau ci-dessous :

NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE DE TOILETTES
04	04
05 à 10	06
11 et plus	08

**NB** : - 01 classe ordinaire de capacité d'accueil de 30 à 40 places maximum

- Pour tout établissement en ouverture, un maximum de 03 filières peuvent lui être accordés. Les infrastructures et les équipements doivent croître en fonction de l'augmentation du nombre de filières et d'élèves.

**III/ EQUIPEMENTS**

Pour la liste complète des équipements, du matériel didactique et des programmes nécessaires à la formation, se référer à la **D**irection de la **P**édagogie et du **D**éveloppement des **P**rogrammes (**DPDP**) du Ministère l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.